

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES RÈGLEMENT D'URBANISME

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil municipal de la Ville de Varennes statuera des demandes de dérogations mineures au règlement d'urbanisme, telles que présentées par les propriétaires ci-après mentionnés, lors d'une séance générale qui se tiendra le **1^{er} octobre 2018 à compter de 20 h** à la salle du Conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes ou transmettre par écrit ses commentaires au greffier, d'ici cette date.

Demande numéro 2018-088 – 2612, chemin Charles-Aimé-Geoffrion

Le motif de la demande vise à déplacer un garage détaché et sa relocalisation en cour avant.

Le terrain porte le numéro de lot 311-2 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone A-103.

Demande numéro 2018-094 – 1838, route Marie-Victorin

Le motif de la demande vise à régulariser la marge arrière du bâtiment à 5,42 mètres au lieu de 7,5 mètres.

Le terrain porte le numéro de lot P-83 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-403.

Demande numéro 2018-095 – 173, rue Michel-Messier

Le motif de la demande vise à permettre l'aménagement d'une aire de stationnement pour un triplex.

Le terrain porte les numéros de lots 66-2 et 69-59 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-645.

Demande numéro 2018-097 – 307, rue Victor-Bourgeau

Le motif de la demande vise à régulariser une largeur d'entrée charretière à 5,19 mètres alors que la réglementation de zonage prescrit une largeur maximale de 3,36 mètres.

Le terrain porte le numéro de lot 71-228 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-647.

Demande numéro 2018-098 – 344, rue Victor-Bourgeau

Le motif de la demande vise à régulariser l'entrée charretière d'une aire de stationnement à 5,26 mètres alors que la réglementation de zonage prescrit une largeur maximale de 4,89 mètres.

Le terrain porte le numéro de lot 71-129 du cadastre officiel de la paroisse de Varennes dans la zone H-648.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 145.6 de la ***Loi sur l'aménagement et l'urbanisme***.

Donné à Varennes ce 13 septembre 2018.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA